

**DDAE Usine du futur / Greenfield**  
**Résumé non technique de l'Étude d'Impact**

\*\*\*\*\*

**AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE**  
***Saint-Ouen-L'Aumône (95)***



Référence	<b>1108 D05 ALFI Greenfield_RNT_EI F(cl)</b>
Date	<b>29/06/2021</b>
Nombre de pages	<b>24</b>

Agence Ile de France  
23 rue Colbert  
78180 Montigny le Bretonneux  
Tél. : +33 (0)1 61 38 37 30

Siège Social – Agence PACA  
100 rue Pierre Duhem  
13290 Aix en Provence  
Tél. : +33 (0)4 42 24 51 40

Agence Rhône Alpes  
5 rue Abraham BLOCH  
69007 Lyon  
Tel. : +33 (0)4 78 18 53 53

**SUIVI DU DOCUMENT**

Indice	Suivi du document en versions « Document de Travail »
A	Date : 29/07/2020 Motif de révision : Première émission Chapitres : Tous
B	Date : 28/10/2020 Motif de révision : Prise en compte des commentaires projet (ALFI) + cabinet ATMOS Chapitres : Tous
C	Date : 29/10/2020 Motif de révision : Version finale Chapitres : Tous
D	Date : 29/01/2021 Motif de révision : Prise en compte des commentaires DRIEE Chapitres : Tous
E	Date : 07/05/2021 Motif de révision : Version pour enquête publique Chapitres : Tous
F	Date : 29/06/2021 Motif de révision : Version pour enquête publique + commentaires MRAe Chapitres : Tous

**VALIDATION DU DOCUMENT**

Indice	NOM/VISA ISO Ingénierie						NOM/VISA Client	
	Rédacteur	Date	Vérificateur	Date	Approbateur	Date	Chef de projet	Date
F	Andrew MACLEAN	29/06/21	Viviane TELLIER	29/06/21	Jean-Roch CONSTANS	29/06/21	Sébastien SURBLED	29/06/21
	Motif de révision : Version pour enquête publique + commentaires MRAe							

**SOMMAIRE**

<b>1. PRESENTATION DU PROJET</b>	<b>5</b>
<b>2. SITUATION GEOGRAPHIQUE</b>	<b>7</b>
<b>3. SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>8</b>
<b>4. INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT NATUREL</b>	<b>1213</b>
<b>5. IMPACT DE L'ACTIVITE SUR LES SOLS ET SOUS-SOLS</b>	<b>1314</b>
<b>6. IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE</b>	<b>1415</b>
<b>7. IMPACT DE L'ACTIVITE SUR L'EAU</b>	<b>1617</b>
<b>8. IMPACT DE L'ACTIVITE SUR L'AIR</b>	<b>1718</b>
<b>9. NUISANCES SONORES ET VIBRATOIRES</b>	<b>1819</b>
<b>10. NUISANCES LUMINEUSES</b>	<b>1920</b>
<b>11. DECHETS GENERES</b>	<b>1920</b>
<b>12. IMPACT DE L'ACTIVITE SUR LE TRAFIC</b>	<b>1920</b>
<b>13. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE</b>	<b>1921</b>
<b>14. EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES (ERS)</b>	<b>2022</b>
<b>14.1. Sources d'émission</b>	<b>2022</b>
14.1.1. Émissions de rejets atmosphériques	2022
14.1.2. Émissions de rejets liquides	2022
<b>14.2. État des milieux</b>	<b>2022</b>
<b>14.3. Caractérisation des enjeux</b>	<b>2022</b>
<b>14.4. Caractérisation des voies de transfert et des voies d'exposition</b>	<b>2123</b>
<b>15. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000</b>	<b>2224</b>
<b>16. MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES (MTD)</b>	<b>2325</b>
<b>17. COUTS ASSOCIES AUX MESURES ERC</b>	<b>2325</b>
<b>18. CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION</b>	<b>2426</b>

**TABLEAUX**

Tableau 1 – Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux .....	11 <del>12</del>
Tableau 2 – Synthèse des impacts du projet sur la faune et la flore (source : Thema Environnement) .....	14 <del>15</del>
Tableau 3 – Éléments récupérés du site du Blanc Mesnil .....	23 <del>25</del>

**FIGURES**

Figure 1 – Schéma d'implantation prévisionnelle des activités (source : ALFI) .....	6
Figure 2 – Localisation du site d'Air Liquide France Industrie à Saint-Ouen-l'Aumône (Source : Google Maps) .....	7

## 1. PRESENTATION DU PROJET

Le présent document constitue le résumé non technique de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale pour **Air Liquide France Industrie** souhaitant créer un nouveau site de conditionnement de gaz industriel en Ile-de-France.

Ce nouveau site représentera l'usine du futur de l'activité Industriel Marchand d'**Air Liquide France Industrie**. L'objectif de ce site est de devenir la plateforme de distribution principale de la région Nord / Île de France afin de fournir des gaz industriels dans des récipients transportables, par voie routière, aux clients locaux, en regroupant les activités de production des sites actuels du Blanc-Mesnil et de Grand-Quevilly.

La nouveauté par rapport aux autres sites de conditionnement de gaz existants est l'utilisation d'un entrepôt de grande hauteur entièrement automatisé qui permet de s'affranchir des risques liés aux opérations de manutention pour le stockage des bouteilles pleines ou de cadres pleins. D'autres parties du site sont partiellement automatisées pour faciliter les opérations de manutention impliquant notamment de manipuler des bouteilles de gaz.

L'installation est soumise à autorisation et est classée SEVESO Seuil Bas, elle n'est toutefois pas soumise aux directives IED relatives aux émissions polluantes.

Ce projet est le seul connu dans la zone d'activité des Béthunes.

Pour compléter les données disponibles sur des bases de données gouvernementales, **ALFI** a sollicité plusieurs prestataires pour réaliser des mesures et diagnostics sur l'environnement (faune-flore, sol, bruit, eau, foudre, radiamétrie).

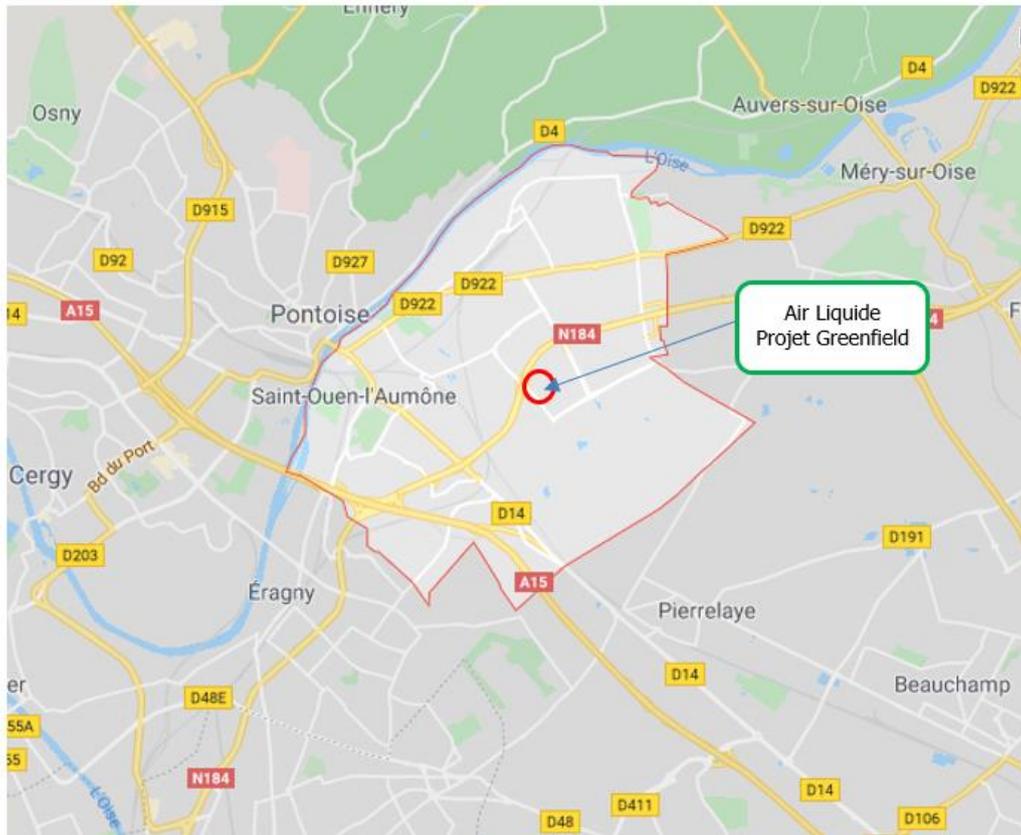


## 2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le site est implanté dans la zone d'activités des Béthunes de la commune de Saint Ouen l'Aumône (95) située dans le département du Val-d'Oise en région Ile-de-France.

Il se situe au 14 rue de l'Équerre et est bordé par l'avenue de la Mare, la rue Marcel Dassault et la RN 184.

Le terrain présente une superficie d'environ 50 001 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée AO7), et est actuellement occupé par des bâtiments désaffectés. Il abritait auparavant les installations de la société ABB FLEXIBLE AUTOMATION spécialisée dans la robotique.



**Figure 2 – Localisation du site d'Air Liquide France Industrie à Saint-Ouen-l'Aumône (Source : Google Maps)**

### 3. SYNTHÈSE ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux sont susceptibles, suivant les caractéristiques, de ne concerner le territoire d'étude que ponctuellement. De cette manière, le niveau d'enjeu (fort, moyen, faible) est donc en partie fonction de la superficie de l'enjeu, mais également de la présence de zones : établissements sensibles, d'un patrimoine existant (naturel, historique...), ou des caractéristiques du sous-sol.

Nota :

On entend par enjeux d'environnement, les éléments de la problématique environnementale locale qui engagent fortement l'avenir du territoire et expriment sa vulnérabilité face au processus de développement. Ils peuvent être liés, par exemple, à :

- ◇ la richesse d'une composante ou d'une ressource à préserver ou valoriser,
- ◇ la dégradation d'une composante environnementale sous l'effet d'une pression trop forte,
- ◇ la fragilité d'une composante par rapport aux effets supposés mais méconnus d'une pression,
- ◇ la surconsommation de ressources.

Le tableau suivant synthétise les enjeux environnementaux de l'aire de l'étude et propose une hiérarchisation de ces enjeux selon le code couleur suivant :

**Rouge = enjeu fort** : le projet peut être incompatible avec un contexte local existant cumulé à de fortes contraintes environnementales (incompatibilité avec le PLU, non-respect des prescriptions du PPRI, PPRT...)

**Orange = enjeu moyen** : l'enjeu est tel qu'il peut remettre en cause le projet sur le plan technique et sur le plan procédure sans présenter pour autant un risque de blocage.

**Bleu = enjeu faible** : l'enjeu a été pris en compte, mais ne présente pas un facteur déblocage.

Blanc : absence d'enjeu.

Par la suite les enjeux seront détaillés accompagné des mesures d'évitement, de réduction et de compensation associées.

Paramètres	Etat initial Description	Enjeu
Environnement urbain		
Bruit et vibration	Circulation routière dense à proximité du site, générant d'importantes nuisances sonores	Moyen
PLU	La propriété est localisée en zone UJ, zone à caractère d'activités (Voir les prescriptions liées à cette zone, notamment en termes d'emprise au sol, d'espaces verts et de hauteur des bâtiments).	Moyen
Servitudes	Le site est localisé dans la zone de servitude associée à la protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques.	Moyen
ERP	L'ERP le plus proche se trouve à une distance de plus de 175 m.	Moyen
Agglomération habitations et	Les habitations les plus proches du site se trouvent à 110 mètres à l'Ouest du site.	Moyen
Sites et paysages	L'environnement immédiat est une zone d'activités avec des bâtiments alentour de hauteur moyenne (immeuble de 5 étages au Sud) Le site sera visible depuis les axes routiers très fréquentés Le projet se situe à 1900 m du site classé le plus proche et à 1700 m du site inscrit le plus proche.	Moyen
Établissements industriels	4 sites SEVESO sont présents sur la commune de Saint-Ouen-L'Aumône. Le plus proche étant à 100 mètres au Sud-Est. De nombreuses ICPE sont situées à proximité. Des installations non ICPE bordent les limites Sud et Ouest du site.	Faible
Voies de communication	Le site est accessible via la RN 184 au Nord qui compte un trafic routier d'environ 70 000 véhicules par jour. Le trafic lié à l'activité du site est estimé à 50 camions par jour. Aucun aéroport n'est situé dans un rayon de 10 km autour du site.	Faible
Émissions lumineuses	Le site d' <b>Air Liquide France Industrie</b> est situé en zone industrielle dense et à proximité d'axes de circulation très fréquentés.	Faible
Déchets	Gestion des déchets générés par les installations	Faible

Paramètres	Etat initial Description	Enjeu
Environnement urbain		
Monuments historiques	Le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection des monuments historiques	Absence d'enjeux
Environnement naturel		
Faune, flore et habitats naturel	<p>Aucune ZNIEFF, zone Natura 2000 ou zone ZICO n'est présente dans un rayon de 3 km autour du site.</p> <p>Toutefois, les bâtiments désaffectés et les luminaires de parking constituent des habitats de reproduction avérés pour certaines espèces d'oiseaux, pouvant présenter une patrimonialité.</p> <p>En effet, la concentration de certaines espèces patrimoniales, notamment du <i>Serinus cinereus</i>, susceptibles de nicher, implique un enjeu fort pour la frange arborée Est du site.</p>	Moyen à fort
Eaux souterraines	Nappe présente entre 15 et 25 m de profondeur. Bon état quantitatif et chimique.	Moyen
Pollution des sols	<p>Un site BASOL est situé à 400 m au Nord-Ouest du site.</p> <p>Le site est recensé dans la base de données BASIAS (n°IDF9503134). Du 22/06/1995 au 21/02/2002, la parcelle a été occupée par la société ABB FLEXIBLE AUTOMATION. Parmi les activités exercées, on trouve le stockage de produits chimiques et de liquide inflammable.</p> <p>En 2007, l'ARS Île-de-France et le SIAAP, avec l'appui de la Cire Île-de-France, ont mis en œuvre des études pour cerner la pollution historique liée à l'épandage d'eaux usées et connaître les risques sanitaires sur la zone impactée.</p> <p>Pollution des sols liée aux activités de la société ABB.</p> <p>Le terrain est compatible avec l'usage industriel projeté.</p>	Moyen
Qualité de l'air	Le site est localisé dans une zone sensible à la qualité de l'air	Moyen
Climatologie	Précipitation, température et vent	Faible
Risque foudre	Le risque de foudre est faible dans le département du Val d'Oise.	Absence d'enjeux
Risque sismique	Le site d' <b>Air Liquide France Industrie</b> se situe dans une zone de sismicité très faible.	Absence d'enjeux

Paramètres	Etat initial Description	Enjeu
Environnement urbain		
Risque inondation	La commune de Saint-Ouen-L'Aumône est concernée par le PPRI de la Vallée de l'Oise mais le site est localisé en dehors du zonage réglementaire associé au PPRI.	Absence d'enjeu
Captage d'eau	Le puits de prélèvement le plus proche du site se trouve à 3,8 km	Absence d'enjeu
Eaux superficielles	Le projet est localisé à 400 m à l'Est du ru de Liesse qui se jette dans l'Oise à 1,7 km au Nord-Ouest du site.	Absence d'enjeu
SDAGE	Le site est concerné par le SDAGE Seine Normandie.	Absence d'enjeu
SAGE	La commune de Saint-Ouen-L'Aumône n'est incluse dans aucun SAGE	Absence d'enjeu
Zones agricoles	La commune possède 116 ha d'espaces verts et boisés, dont 20 parcs communaux de plus de 3 000 m <sup>2</sup> aménagés et ouverts au public.	Absence d'enjeu
Zones humides	Le terrain est situé dans une zone fortement anthropisée. Aucune partie du terrain n'intersecte une zone identifiée comme potentiellement humide par la DRIEE.	Absence d'enjeu
Parcs naturel	Le PNR le plus proche est celui du Vexin, situé 2 km au nord du site.	Absence d'enjeu
Réserves biotopes protégées	Absence d'arrêté de protection de biotope et de réserve naturelle dans un rayon d'un kilomètre du projet.	Absence d'enjeu
Réserves de biosphère	Aucune réserve de biosphère ne se situe dans la région.	Absence d'enjeu
Continuités écologiques et équilibres biologiques	Le site est localisé dans une zone fortement anthropisée	Absence d'enjeu

**Tableau 1 – Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux**

#### 4. INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Le site d'**Air Liquide France Industrie** sera implanté dans une zone à vocation industrielle (zone industrielle des Béthunes). Il est entouré d'immeubles de bureau, d'infrastructures routières, de friches ... Les habitations se trouvent à 110 mètres à l'Ouest du site. Les constructions alentours présentent une architecture variée avec des hauteurs allant jusqu'à 15 mètres.

La hauteur la plus importante des bâtiments est de 20 mètres.

L'architecture des installations est semblable à celle des bâtiments de la zone d'activités des Béthunes. L'impact visuel sera plus important du côté de la N184 et de l'avenue Marcel Dassault car ces routes sont très fréquentées. L'impact du projet Greenfield sur le paysage environnant est considéré comme modéré.

Les mesures d'intégration paysagère qui seront mises en place dès la phase de construction des bâtiments à Saint-Ouen-L'Aumône sont les suivantes :

- ◇ Tous les bâtiments de production, les ateliers de maintenance, les entrepôts... sont construits avec des architectures qui s'accordent avec celle des bâtiments environnants ;
- ◇ Les façades des bâtiments sont de couleur claire qui s'accordent avec le milieu environnant ;
- ◇ Des mesures de maintien et d'entretien des bâtiments sont prévues ;
- ◇ Le site comprend plusieurs espaces verts (pelouses et arbres) ;
- ◇ Les stockages de bouteilles en extérieur ont été diminués par rapport à d'autres sites ALFI.
- ◇ Les limites du site sont marquées par la présence de haies végétales :
  - Une rangée d'arbres sépare le site et la rue de l'Équerre sur le long de la limite du site ;
  - Un espace vitalisé avec présence d'arbres sur le long de la limite du site côté rue Marc Dassault ;
  - Une rangée d'arbres entre la limite du site et la N184.

## 5. IMPACT DE L'ACTIVITE SUR LES SOLS ET SOUS-SOLS

Le projet implique l'excavation de terres polluées par les précédents propriétaires du terrain avant le début de l'exploitation durant la phase travaux.

Les activités du site ne sont pas sources de nuisance pour le sol ou le sous-sol. Les seules sources potentielles de pollution du sol et sous-sol sont :

- ◇ Les fuites au niveau d'une cuve de fioul enterrée ;
- ◇ Des fuites de peinture liquide ;
- ◇ La fuite de carburant des chariots élévateurs et camions.

Les seuls cas de pollution des sols et sous-sols sont des situations accidentelles.

Le sol du site a une aptitude à l'infiltration moyenne. Toutes les dispositions seront prises, dans la limite des surfaces disponibles pour infiltrer les eaux non souillées à la parcelle.

Pour limiter les impacts sur les sols et sous-sols, des mesures sont mises en place :

- ◇ Les matières polluantes sont placées sur rétention adaptée ;
- ◇ La surface extérieure aux bâtiments est recouverte par un enrobé bitumeux ou du béton pour la rendre étanche ;
- ◇ Des produits absorbants sont disponibles en cas de fuites d'huile ;
- ◇ Les fûts d'huile pour les compresseurs sont stockés sur rétention ;
- ◇ La cuve de fioul est étanche en double enveloppe.

## 6. IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE

La faune et la flore présente sur le site est peu diversifiée.

Pour la flore le site ne présente pas d'espèce ayant un statut de patrimonialité.

Concernant la faune les conclusions suivantes ont été tirées :

- ◇ Aucune espèce de reptile, de mammifère (hors chiroptères) ou d'amphibien ne se situe sur le site ;
- ◇ Des invertébrés sont présents sur le site, une population d'Œdipe turquoise, espèce protégée, a été recensée sur le site ;
- ◇ Les chauves-souris sont présentes uniquement transitoirement sur le site et ne constituent qu'un enjeu faunistique faible ;
- ◇ Le principal enjeu faunistique est la présence de nombreuses espèces d'oiseaux. Le site actuel à l'abandon constitue, par son bâtiment central abandonné et ses plantations arborées, un habitat de reproduction possible pour certaines espèces d'oiseaux protégées.

Les enjeux écologiques se concentrent au niveau du bâtiment central désaffecté, des plantations arborées et des fourrés. Ces milieux forment, dans le tissu industriel existant, de même que les parcs et jardins dans le tissu résidentiel, des habitats relictuels de substitution colonisés par des espèces patrimoniales d'oiseaux.

En tout état de cause, aucun enjeu majeur n'a été mis en évidence au niveau de l'aire d'étude immédiate.

Les impacts identifiés en fonctionnement normal comme en phase chantier sont synthétisés dans le tableau suivant :

Synthèse des impacts	Type d'impact (positif / négatif direct / indirect)		Temporalité de l'impact (temporaire / permanent court, moyen, long terme)		Quantification de l'impact brut (nul, faible, moyen, fort)
Modification de l'occupation du sol et destruction d'espèces végétales (communes)	Négatif	Direct	Temporaire	Court et moyen terme	Très faible
Destruction d'habitats de reproduction de la faune	Négatif	Direct	Temporaire	Court et moyen terme	Faible à moyen (voire fort pour le Serin Cini)
Destruction d'individus d'espèces animales protégées (phase chantier)	Négatif	Direct	Permanent	Court et moyen terme	Faible à moyen (voire fort pour le Serin Cini)
Dérangement de la faune (phase chantier)	Négatif	Indirect	Temporaire	Court et moyen terme	Faible à moyen (voire fort pour le Serin Cini)
Propagation d'espèces végétales invasives (phase chantier)	Négatif	Indirect	Temporaire	Court et moyen terme	Moyen
Morcellement des groupements végétaux et coupure des axes de déplacements de la faune	Négatif	Indirect	Permanent	Court et moyen terme	Très faible (non significatif)

**Tableau 2 – Synthèse des impacts du projet sur la faune et la flore (source : Thema Environnement)**

Les mesures d'évitement et de réduction suivantes sont mises en place pour réduire l'impact sur la faune et la flore :

- ◇ Conservation des fourrés en frange Est particulièrement favorables à l'avifaune et à leur intégration dans l'aménagement paysager du site ;
- ◇ Réalisation des travaux en dehors des périodes de reproduction des espèces considérées pour éviter d'impacter la reproduction d'oiseaux notamment, les travaux de débarras ou de transferts d'arbre ainsi que les travaux de démolition et de fortes activités d'engin se feront en dehors de la période de reproduction ;
- ◇ Abattage des arbres limité au strict besoin d'implantation des bâtiments et de sécurité du site. La ceinture d'espaces verts existants sur la périphérie du site sera ainsi conservée dans son ensemble. La majeure partie des espaces verts enrichis sera également conservée dans une configuration propice au maintien de l'Œdipe turquoise sur site.

Avec la prise en compte des mesures présentées ci-dessus l'impact résiduel du projet est considéré comme **très faible et non significatif**.

En l'absence d'impact résiduel significatif du projet, aucune mesure compensatoire supplémentaire n'est prévue.

En plus des mesures « ERC » des mesures d'accompagnement sont retenues par Air Liquide France Industrie

- ◇ Gestion différenciée des espaces herbacés ;
- ◇ Mise en place d'hôtels à insectes ;
- ◇ Mise en place de nichoirs pour les espèces déjà présentes sur le site ;
- ◇ Renforcement de la strate arbustive avec des plantations d'essences locales rattachées au cortège des haies (Érable champêtre, Charme, Cornouiller sanguin, Noisetier, Aubépine à un style, Genêt à balais, Fusain d'Europe, Troène, Sureau noir, Petit orme, Viorne lantane) conformément aux préconisations de l'agence régionale de biodiversité d'Ile-de-France)
- ◇ Gestion des espèces invasives :
  - Arrachage mécanique des pieds avant floraison (juin-juillet),
  - Stockage temporaire sur bâche imperméable avec balisage et affichage
  - Broyage sur site et transport pour incinération
  - Inspection visuelle des engins de chantier afin d'identifier la présence éventuelle de résidus de végétaux
  - Lavage des engins sur l'aire de lavage prévue à cet effet à la sortie du chantier.

Un suivi à court, moyen et long terme est réalisé au moyen de 3 visites par un écologue : une première visite à la fin du chantier, une seconde visite 2 ans après la fin du chantier et une dernière visite 5 ans cette dernière pour attester de l'efficacité des mesures ERC mises en place.

## 7. IMPACT DE L'ACTIVITE SUR L'EAU

Les rejets d'eau du site sont de trois natures :

- ◇ Les eaux usées domestiques ;
- ◇ Les effluents aqueux process : lavage des équipements et du contrôle non destructif ;
- ◇ Les eaux pluviales de ruissellement ;

Les consommations d'eaux process sont faibles, l'eau étant utilisée uniquement pour le lavage de bouteilles neuves.

Les eaux domestiques proviennent des sanitaires et du réfectoire.

Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction envisagées pour réduire l'impact sur l'eau sont les suivantes :

- ◇ L'eau utilisée pour le refroidissement des compresseurs est en circuit fermé et la cabine de peinture n'utilise pas d'eau pour abattre les émanations de solvants ;
- ◇ Les eaux process sont récupérées et valorisées par une société spécialisée pour permettre le recyclage de la majeure partie des eaux process ;
- ◇ Deux systèmes de séparateur-déshuileurs sont mis en place pour traiter les eaux de ruissellement provenant des aires de stationnement des camions et chariots automoteurs ;
- ◇ La totalité des eaux du site sont infiltrées dans le bassin situé au Nord sauf en cas de situation exceptionnelle (fortes pluies, orage exceptionnel) auquel cas les eaux sont ensuite acheminées vers le réseau d'assainissement public (traitement à la station d'épuration de Neuville-sur-Oise).

Le projet est compatible avec le SDAGE du bassin Seine-Normandie.

## 8. IMPACT DE L'ACTIVITE SUR L'AIR

Les sources de pollution de l'air sont de diverses natures :

- ◇ Les rejets de la cabine de peinture ;
- ◇ Les gaz de combustion et d'échappement ;
- ◇ Les rejets de gaz accidentels ;
- ◇ La purge des bouteilles.

Le projet est compatible avec les plans et schémas relatifs à la qualité de l'air (SRCAE et PPA).

Pour limiter l'impact de l'activité sur l'air des mesures sont mises en place :

- ◇ La consommation en solvants pour la cabine de peinture est faible ce qui permet de limiter les rejets de COV. De plus la cabine de peinture est équipée d'un extracteur avec un filtre à charbon actif pour éliminer les COV.
- ◇ Pour limiter les gaz d'échappement et de combustion, les camions stationnent sur le site moteur arrêté et les équipements qui sont sources de pollution sont entretenus périodiquement.
- ◇ Les installations de conditionnement sont étanches pour éviter des fuites de gaz et les gaz stockés en grande quantité sur le site sont des gaz de l'air. Ils ont donc un impact faible sur la qualité de l'air.
- ◇ Enfin, **Air Liquide France Industrie** est dans une démarche responsable de renouvellement de sa flotte de camions pour des véhicules à carburant alternatif tel que le GNV, le GNL ou l'hydrogène (objectif : 50% de la flotte pour 2025) ; ce qui contribue à la réduction de l'intensité carbone de son activité de transport routier.

## 9. NUISANCES SONORES ET VIBRATOIRES

Les potentielles sources de nuisances sonores sont les suivantes :

- ◇ Les organes de convoyage / transfert (moteurs des convoyeurs, transstockeurs, tables de transfert et tables tournantes, chariot navette) ;
- ◇ Les empileurs de palette ;
- ◇ Les portiques dans les zones de préparation et de tri ;
- ◇ Les compresseurs dans la salle des machines ;
- ◇ Les pompes cryogéniques sur la dalle source ;
- ◇ Les purgeurs de bouteille ;
- ◇ Les ventilateurs de la cabine de peinture ;
- ◇ Les véhicules : AGV, camions et chariots élévateurs. En dehors de leur utilisation, ils sont rangés moteur coupé sur leur emplacement de parking. Le bip de recul génère un bruit transitoire nécessaire à la gestion de la sécurité sur le site.

Parmi ces sources sonores, les plus contributantes sont :

- ◇ Les **pompes extérieures** au niveau de la dalle source ;
- ◇ Le **trafic des chariots élévateurs** au niveau de la zone de chargement/déchargement des camions.

Pour limiter l'impact sonore, les pompes cryogéniques sont choisies spécifiquement pour respecter des niveaux sonores limites. De plus, durant une partie de la période d'exploitation nocturne (6h-7h), celles-ci sont en phase de mise à froid, ce qui produit peu de bruit.

La substitution des chariots élévateurs thermiques par des chariots électriques est à l'étude et la réalisation dépend de l'autonomie des batteries et de l'impact ICPE du site

Afin de prévenir tout risque de transmission vibratoire, les équipements vibrants seront fixés à la structure du bâti assurant un haut taux de filtrage à la fréquence d'excitation la plus basse de l'équipement considéré.

La période d'exploitation est essentiellement diurne à l'exception de la plage horaire 6h-7h et le site étant à proximité d'une zone de trafic dense, le bruit généré par l'activité respecte les normes réglementaires.

## 10. NUISANCES LUMINEUSES

Le site sera éclairé par des éclairages LED judicieusement placés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pendant les périodes d'exploitation et de maintenance uniquement. Le site ne sera donc pas éclairé la nuit à partir de 22 heures.

De plus, un système de détection de mouvements permet de limiter les périodes d'éclairage aux entrées et sorties du personnel de surveillance et d'astreinte.

L'impact sera négligeable du fait du fort impact de la circulation dense à proximité du site.

## 11. DECHETS GENERES

Le site comporte des déchets non dangereux et des déchets dangereux. Les déchets non dangereux regroupent les déchets ménagers et les déchets industriels banals (DIB) comme les emballages et les matériaux non souillés par des substances dangereuses.

Parmi les déchets non dangereux sont retrouvés les ordures ménagères, le carton, la ferraille, les palettes en bois, les bouteilles rebutées et les châssis.

Parmi les déchets dangereux sont retrouvés les chiffons souillés, les huiles de maintenance, le matériel informatique, les cartouches d'imprimante, les tubes fluorescents, les filtres de peinture, les piles usagées et les bombes aérosols.

L'activité exercée ne constitue pas une quantité importante de déchets.

Pour limiter les impacts ces déchets sont stockés dans des bennes dans une zone dédiée. Les déchets dangereux sont séparés des déchets non dangereux.

## 12. IMPACT DE L'ACTIVITE SUR LE TRAFIC

Les impacts liés au trafic viennent des livraisons vers les clients et les livraisons de clients pour l'approvisionnement de gaz.

Toutes les livraisons sont réalisées en journée.

L'augmentation de trafic ne sera pas significative par rapport au trafic actuel.

## 13. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

L'électricité est nécessaire aux usages suivants :

- ◇ Robots et éléments de convoyage ;
- ◇ Éclairage ;
- ◇ Climatisation ;
- ◇ Pompes de remplissage ;
- ◇ Aérothermes ;
- ◇ Compresseurs.

Bien que beaucoup de poste de consommation soit supprimé par rapport à des installations similaires l'automatisation des activités requiert une consommation importante d'électricité.

Du fioul est consommé pour approvisionner les chariots élévateurs et une chaudière au gaz est utilisée pour le chauffage du site.

Les nouvelles installations rentrent dans une démarche de gestion efficace de l'énergie.

L'impact sur la ressource en énergie reste toutefois modéré.

## 14. EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES (ERS)

### 14.1. Sources d'émission

#### 14.1.1. Émissions de rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques identifiés sont :

- ◇ Des poussières et des Composés Organiques Volatiles (COV) émis par l'utilisation de la cabine de peinture. Ces rejets seront filtrés et conformes aux valeurs limites applicables. En particulier le site sera conforme à l'arrêté du 02 février 1998 concernant les rejets de COV des ICPE soumises à autorisation et à l'arrêté du 02 mai 2002 relatif aux ICPE soumises à déclaration par la rubrique 2940 ;
- ◇ Liés à la circulation de véhicules sur le site (émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et de poussières) ;
- ◇ Liés au fonctionnement de la chaudière (émissions de CO<sub>2</sub>, CO, NO<sub>x</sub>, SO<sub>2</sub>, et poussières).

De telles émissions sont susceptibles d'influencer localement, temporairement et modérément la qualité de l'air.

#### 14.1.2. Émissions de rejets liquides

Les seuls rejets liquides identifiés en fonctionnement normal sont des rejets ponctuels liés :

- ◇ Au lavage des bouteilles et des chariots élévateurs au karcher sur une zone étanche dédiée ;
- ◇ Aux eaux du contrôle non destructif à raison de 300L/semaine.

Ces effluents sont collectés avec les autres eaux pluviales dans le réseau d'eaux pluviales, sont prétraitées par un séparateur à hydrocarbures puis sont rejetées vers le réseau concessionnaire.

Sur la base de ces constats, les émissions des rejets liquides au niveau des zones d'implantation du projet n'ont pas d'effet sur la santé des populations riveraines.

### 14.2. État des milieux

Les investigations présentées dans l'état initial ont permis d'établir que les milieux comportent ponctuellement des concentrations supérieures aux valeurs de comparaison, que ce soit notamment pour l'air (pollution liée aux émissions de NO<sub>x</sub>, PM<sub>10</sub>, PM<sub>25</sub> et GES majoritairement causée par le trafic routier et le secteur résidentiel et tertiaire) et les sols (zone contaminée en métaux lourds et HAP faisant l'objet d'une remédiation et un site BASOL dans un rayon de 500 m).

### 14.3. Caractérisation des enjeux

#### ◇ Populations :

Pour rappel de la caractérisation des populations présentée précédemment, les habitations les plus proches du site sont situées à 110 m à l'Ouest du site.

#### ◇ Travailleurs :

Une centaine de personnes est amenée à travailler sur le site, pendant la phase d'exploitation qui s'étend de 6h à 22h.

#### ◇ Activités :

Des activités tertiaires et industrielles sont présentes en limite de site.

#### 14.4. **Caractérisation des voies de transfert et des voies d'exposition**

Les voies d'exposition sont les suivantes : inhalation et ingestion pour les rejets atmosphériques, ingestion pour les rejets liquides (infiltration d'eaux pluviales).

#### Conclusion

Compte-tenu des faibles émissions du site de Saint-Ouen l'Aumône et de l'état des milieux, l'impact sur la santé publique est considéré comme négligeable.

## 15. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

2 sites situés à moins de 25 km des limites de site ont été étudiés pour évaluer les incidences du site sur les sites Natura 2000 :

- ◇ ZPS FR2212005 Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi à 20 km au Nord-Est du site ;
- ◇ ZPS FR1112013 Sites de Seine-Saint-Denis à 21,5 km au Sud-Est du site.

Les incidences provenant du site évaluées pour ces zones sont les suivantes :

- ◇ Activités humaines ;
- ◇ Rejets aqueux ;
- ◇ Rejets atmosphériques.

Pour ces 3 enjeux, l'absence d'incidences sur les espaces Natura 2000 a été démontrée du fait notamment de la distance (supérieure à 20 km) séparant le site d'Air Liquide France Industrie et les sites Natura 2000 étudiés, des rejets très localisés du site et des mesures spécifiques mises en œuvre pour limiter les impacts du site sur l'environnement.

Compte tenu de ces éléments, le projet d'Air Liquide France Industrie ne remet pas en cause l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire au regard de la désignation des sites Natura 2000 à proximité.

## 16. MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES (MTD)

Aucune MTD n'est applicable à l'usine du futur d'ALFI car aucune rubrique ICPE n°3xxx n'y sera exploitée.

## 17. COUTS ASSOCIES AUX MESURES ERC

**Air Liquide France Industrie** réalisera les investissements suivants :

- ◇ Excavation des terres polluées 55 200€ ou 73 420 € selon la taille de la zone concernée par l'excavation ;
- ◇ Remise en condition de pompes cryogéniques pour la mise en conformité vis-à-vis du bruit : 600 k€ ;
- ◇ Aménagement des espaces verts (dont déplacement d'arbres plantés) : 87 k€ ;
- ◇ Mesures en faveur de la protection des espèces (achat de 2 nichoirs à Moineau domestique, 2 nichoirs à Rougequeue, 6 nichoirs à mésange, un hôtel à insectes) : < 1 k€.

**Air Liquide France Industrie** prévoit aussi la réutilisation d'équipements déjà utilisés sur le site actuel du Blanc Mesnil :

Atelier	Éléments récupérés
Centre de conditionnement (CCOAM)	Flexibles, prises Baies d'analyses
Salle de Tri	Bouteilles, paniers
Salle de Prépa	Bouteilles, paniers
Atelier Maintenance Nord	Outillage Pièces détachées
Magasin	Pièces détachées Rayonnage
AEMD	Machines (visseuses) Outillage Pièces détachées Rayonnage
CCHe	Machines (compresseurs, purification, réchauffeurs, baies d'analyses, ballons, capacités tampons, outils de conditionnement, flexibles, prises, vannes, rehausses, tables, rampes, potelets, balances, automates)
CRBM	Fours de super séchage
AEC	Tables élévatrices Outillage Rayonnage
Divers	Borne électrique, matériel informatique, imprimantes, vestiaires, bureaux, téléphonie

**Tableau 3 – Éléments récupérés du site du Blanc Mesnil**

## 18. **CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION**

En cas de cessation d'activités, **Air Liquide France Industrie** s'engage à effectuer si nécessaire, la remise en état du sol sur son site de Saint-Ouen-l'Aumône.

Le niveau de qualité visé par la recherche de pollution ou la remise en état correspondra à une utilisation industrielle.

Une étude sera réalisée pour diagnostiquer une pollution potentielle du sol ayant pu intervenir malgré les mesures de prévention mises en place sur le site lors de son exploitation.

Lors de la cessation d'activité, **Air Liquide France Industrie** s'engage à :

- Évacuer les déchets et produits chimiques présents sur le site ;
- Neutraliser et/ou démanteler les installations existantes ;
- Permettre une réutilisation à vocation industrielle du site.